



Bulletin Veille Europe n°81 Novembre 2018

SOMMAIRE

Institutions de l'UE.....	2
Commission Européenne / Adoption de cinq nouveaux programmes dans le cadre du Fonds fiduciaire pour l'Afrique.....	2
Conseil de l'Union Européenne / Le Conseil Affaires Etrangères et Défense soutient un pacte en matière de PSDC civile et appuie le renouvellement de l'Opération Sophia	3
Conseil de l'Union Européenne / Le Conseil d'association UE-Tunisie a adopté les priorités stratégiques pour la période 2018 - 2020	3
Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne / Adoption des règlements concernant le renforcement Système d'information Schengen (SIS).....	4
Parlement Européen / La Commission LIBE a publié un projet de rapport sur la réforme de Frontex	5
Parlement Européen / Rejet de la proposition de création d'un visa humanitaire européen	5
Parlement Européen / Adoption d'un rapport modifiant les règles sur les contrôles temporaires aux frontières dans l'espace Schengen	6
Service européen pour l'action extérieure / Publication d'une fiche de questions / réponses sur l'adoption du Pacte mondial sur les migrations	7
Cour des comptes Européenne / Publication d'un rapport sur la facilité en faveur des réfugiés en Turquie	7
Agences et organes de l'UE.....	8
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication du rapport bimensuel sur la situation migratoire dans l'Union Européenne.....	8
Frontex / L'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes publie ses statistiques pour le mois d'octobre.....	8
EASO / Publication de quatre rapports d'information sur les pays d'origine (COI) sur le Nigéria.....	9
Institutions européennes.....	10
Conseil de l'Europe / Publication d'un rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe après sa visite en Grèce	10
Conseil de l'Europe / Conférence de Zagreb sur les discours haineux	10
Conseil de l'Europe / Des sessions d'évaluation du passeport européen de qualification pour les réfugiés se sont tenues en Italie	11
Conseil de l'Europe / Visite du Comité anti-torture en France	11
Organisations des Nations unies.....	12
HCR / Les Etats doivent s'investir de manière résolue afin de mettre fin à l'apatridie	12
HCR / Les autorités grecques doivent prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation humanitaire dans les îles de Samos et Lesbos	12
HCR / Un Pacte mondial sur les migrations contesté à l'approche de la conférence de Marrakech pour sa signature	13

OIM / Une nouvelle version de son application pour les migrants est mise en ligne.....	14
OIM / Publication des chiffres sur les migrations pour novembre 2018.....	14
HCDH / Déclaration de fin de mission au Niger du Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants	15
UNESCO / Publication d'un rapport sur le droit à l'éducation des enfants migrants et réfugiés.....	15
Organisations de la société civile.....	16
Global Detention Project / Publication d'un rapport sur la réduction des préjudices en détention	16
ECRE / Publication d'un rapport en collaboration avec le HCR sur le FAMI.....	16
Mixed Migration Centre / Publication d'un rapport sur les migrations dans le monde.....	16
Amnesty International / La politique européenne responsable du sort des migrants en Libye.....	17
Transnational Institute / Publication d'un rapport sur les murs aux frontières de l'Union Européenne	17
Institut Delors / Appel pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité.....	18
Focus nationaux	18
Bosnie / L'Union Européenne renforce l'aide humanitaire pour les migrants et les réfugiés	18
Italie / Le Parlement approuve le décret-loi sur la sécurité et l'immigration.....	18
Espagne / Renforcement de la coopération avec le Maroc en matière d'immigration	19
Royaume-Uni / Publication d'un rapport du gouvernement sur la gestion de l'hébergement des demandeurs d'asile	20

Institutions de l'UE

Commission Européenne / Adoption de cinq nouveaux programmes dans le cadre du Fonds fiduciaire pour l'Afrique

Le 19 novembre dernier, la Commission Européenne a adopté cinq nouveaux programmes dans le cadre du Fonds fiduciaire pour l'Afrique. Ce fonds, créé par la Commission Européenne en 2015 afin de favoriser la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, a jusqu'aujourd'hui alloué plus de 4,1 milliards d'euros provenant des institutions européennes, d'Etats membres et d'autres bailleurs.

Parmi ces programmes, dont le coût total s'élève à plus de 141 millions d'euros, deux projets sont à destination du G5 Sahel, un cadre institutionnel de coopération qui réunit la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. Le premier sera implémenté dans le but d'accroître l'accès aux prestations sociales dans les zones frontalières de la région, alors que le second permettra l'exécution de la seconde phase du programme « Les voix des jeunes au Sahel », qui encourage l'intégration des organisations menées par des jeunes dans le développement des politiques sociales.

D'autre part, un programme focalisé sur le Niger aura pour objectif d'appuyer la protection des migrants et les communautés d'accueil, alors qu'au Sénégal, une initiative à hauteur de 9 millions d'euros sera mise en place afin de lutter contre les réseaux criminels liés à la traite humaine et au trafic de migrants. Enfin, un nouveau programme sera instauré en Côte d'Ivoire, visant à créer un système d'état civil stable, en particulier pour faciliter les retours volontaires et la réintégration durable des migrants.

Cet ensemble de mesures vient s'ajouter aux divers programmes déjà implémentés depuis 2016 dans la région du Sahel et du Lac Tchad, première destinataire des aides allouées par le Fonds fiduciaire pour l'Afrique.

Pour en savoir plus :

Conseil de l'Union Européenne / Le Conseil Affaires Etrangères et Défense soutient un pacte en matière de PSDC civile et appuie le renouvellement de l'Opération Sophia

Les 19 et 20 novembre derniers se tenait le Conseil Affaires Etrangères Défense au Conseil de l'Union Européenne. Une occasion pour les ministres de la défense et des affaires étrangères européens de passer en revue la stratégie communautaire de l'UE en la matière, et notamment d'adopter des conclusions sur l'établissement d'un pacte en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile.

Après s'être félicités des progrès réalisés au cours des deux dernières années en matière de sécurité commune, les ministres se sont accordés sur la nécessité de renforcer la capacité de déploiement de missions civiles de l'Union Européenne, visant à consolider l'Etat de droit, l'administration civile et la police dans des situations précaires ou conflictuelles et de s'attaquer aux défis relatifs à la sécurité. Cela concerne notamment tous les enjeux liés à la migration irrégulière.

Cette réunion a également été l'occasion de dresser le bilan de l'Opération EUNAVFOR Med, plus communément appelée Opération Sophia. Lancée en 2015 en réaction au pic de la crise migratoire, afin de lutter contre l'immigration irrégulière et la traite des migrants, elle avait été prorogée en juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2018. Les ministres ont réaffirmé leur soutien à cette opération, qui devrait être renouvelée dans les prochaines semaines.

Enfin, Federica Mogherini, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a également soutenu cette initiative, en affirmant que : « l'opération SOPHIA donne de bons résultats en termes de diminution du nombre d'arrivées illégales, d'arrestation de passeurs, de formation des garde-côtes libyens et de mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'embargo sur les armes. »

Pour en savoir plus :

Principaux résultats de la réunion : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/fac/2018/11/19-20/>

Communiqué de presse du Conseil sur le pacte en matière de PSDC civile :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/11/19/civilian-common-security-and-defence-policy-eu-strengthens-its-capacities-to-act/>

Conseil de l'Union Européenne / Le Conseil d'association UE-Tunisie a adopté les priorités stratégiques pour la période 2018 - 2020

Le Conseil d'association entre l'Union Européenne et la Tunisie a adopté le 9 novembre 2018 la Décision n° 1/2018 concernant les priorités stratégiques UE-Tunisie pour la période 2018-2020. Cette décision fait suite à la 14e session du Conseil d'association qui s'était tenue le 15 mai 2018 à Bruxelles, au cours de laquelle l'Union Européenne et la Tunisie s'étaient mises d'accord sur les priorités stratégiques pour leur partenariat sur la période 2018-2020.

Cette coopération avec la Tunisie, partenaire privilégié de l'Union Européenne, cible notamment le développement socio-économique et durable, l'employabilité des jeunes, la consolidation démocratique et la promotion de la bonne gouvernance.

En matière de migration, cet accord était une priorité politique pour les deux parties, qui s'engagent à faire face aux causes de la migration irrégulière et à mettre en place un cadre législatif et un système d'asile solide

en Tunisie. Il comprend également une consolidation du dialogue et de la coopération en matière de gestion des frontières, la conclusion d'accords de réadmission et de facilitation des visas, ainsi qu'un soutien de l'Union Européenne aux activités de prévention et de lutte contre le trafic des migrants et la traite humaine.

Pour en savoir plus :

Décision : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-2605-2018-INIT/fr/pdf>

Communiqué de presse à l'issue de la 14^e session du Conseil d'association :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-ministerial-meetings/2018/05/15/tunisia/>

Résumé des priorités stratégiques : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/fr/articles/actualites/ue-tunisie-conseil-d-association-priorites-strategiques.html>

Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne / Adoption des règlements concernant le renforcement Système d'information Schengen (SIS)

Le 28 novembre dernier, le règlement relatif à l'utilisation du système d'information Schengen aux fins du retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a été adopté par le Parlement Européen et le Conseil de l'UE. Après l'adoption de la proposition de la Commission Européenne visant à consolider le système d'information Schengen (SIS) par le Conseil de l'Union Européenne le 19 novembre dernier, les textes devaient être cosignés par le président du Parlement Européen et la présidence du Conseil.

Le SIS est le mécanisme de partage d'informations majoritairement utilisé en Europe en matière de gestion des migrations, de la sécurité et des frontières. Depuis son instauration en 2013, il a démontré des résultats positifs aux yeux des institutions européennes. Il a notamment permis de repérer plus de 200 000 auteurs d'infractions et de procéder à plus de 50 000 arrestations pour des infractions commises dans d'autres Etats membres, ou encore de refuser l'entrée ou le séjour dans l'espace Schengen à plus de 150 000 personnes.

Priorité politique pour 2018-2019, ce renforcement du mandat du SIS est au cœur de la future « interopérabilité » des systèmes d'information de l'UE. Le commissaire chargé de l'union de la sécurité, Julian King, et le commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos, ont d'ailleurs souligné ce point essentiel au moment de saluer l'adoption d'un SIS renforcé.

Outre l'amélioration de l'interopérabilité de cet instrument avec les autres systèmes d'informations de l'UE en matière de migration, de gestion des frontières et de sécurité, cette consolidation comprendra notamment l'introduction dans le SIS des signalements pour les décisions de retour, afin de faciliter l'exécution de telles décisions à l'encontre de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. De même, cette refonte comprend l'introduction de toutes les interdictions d'entrée prononcées à l'encontre de ressortissants étrangers.

Alors que le règlement a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, les nouvelles fonctionnalités du SIS verront progressivement le jour, avant que le système ne soit pleinement opérationnel en 2021.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse de la Commission : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6450_fr.htm

Règlement : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/Reglement%202018-1860.pdf>

Parlement Européen / La Commission LIBE a publié un projet de rapport sur la réforme de Frontex

Le 13 novembre dernier, la Commission LIBE a publié un projet de rapport sur la proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Dans ce document, la rapporteure Roberta Metsola a affirmé soutenir la proposition de refonte de Frontex, en estimant qu'elle renforcera la solidarité et consolidera l'intégration en matière de gestion des frontières, et palliera les carences du mécanisme actuel. Ainsi, elle propose un certain nombre d'amendements visant à renforcer la refonte de l'Agence et à accroître son efficacité.

Elle propose notamment d'ajouter une quatrième catégorie de personnel opérationnel au contingent permanent de garde-frontières et garde-côtes européens (article 55), uniquement pour permettre une intervention rapide aux frontières, utilisable en dernier recours et uniquement lorsque les autres personnes sont déjà pleinement déployés. Cette catégorie serait composée de 3 000 agents mis à disposition par les Etats membres.

Au sujet de la gestion intégrée des frontières (articles 3 et 8), elle propose un cycle stratégique pluriannuel qui définirait les orientations stratégiques pour une période de quatre ans, et suggère que les droits fondamentaux, l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation soient des composantes horizontales incluses dans ce cycle stratégique.

De même, ce projet de rapport propose un système de paiement plus souple, qui permettrait aux Etats membres de recevoir des avances sur les paiements annuels aux fins de déploiements de personnel opérationnel pour une courte durée. Enfin, concernant les interventions relatives au retour, elle suggère de prendre toutes « les garanties nécessaires liées aux interventions en matière de retour dans les pays tiers ».

Pour en savoir plus :

Projet de rapport : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-630.451+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Parlement Européen / Rejet de la proposition de création d'un visa humanitaire européen

Le mercredi 14 novembre, le Parlement européen en séance plénière a rejeté un texte portant le visa humanitaire européen. Le rapport porté par le député socialiste M.Lopez Aguilar demande à ce que la Commission européenne propose une réforme du visa humanitaire européen (initiative législative du Parlement).

Ce refus fait polémique car, selon une vidéo publiée par le média Brut, la majorité qualifiée n'aurait pas été atteinte du fait de certains députés qui seraient partis en pause avant que leur vote ne soit pris en compte. Le 10 octobre 2018, la Commission LIBE avait décidé de demander à la Commission de déposer d'ici le 31 mars 2019 une proposition législative établissant un visa humanitaire européen, une décision qui devait être au préalable adoptée par la session plénière du Parlement avant d'être envoyée à la Commission.

Ce texte portait donc sur l'établissement d'un visa humanitaire délivré dans les ambassades à l'étranger, qui donnerait accès au territoire de l'Etat membre qui délivre le visa et aux territoires de l'UE, dans le seul but de présenter une demande de protection internationale. Une mesure qui permettrait de pallier le manque d'harmonisation des voies d'entrées sûres et légales pour les demandeurs d'asile dans l'UE, et ainsi, de réduire le nombre de morts en Méditerranée et sur les routes migratoires. Un visa humanitaire européen aiderait

également à endiguer la traite d'êtres humains, à optimiser les fonds migratoires et à assurer une meilleure régulation des arrivées et du traitement des demandes d'asile. Ce dispositif existe déjà dans le cadre légal européen mais n'est pas ou très peu utilisé par les Etats.

Dans une conférence de presse à l'issue du vote, le rapporteur du texte, Juan Fernando López Aguilar, a rappelé des faits accablants : depuis le début de la "crise des réfugiés", près de 30 000 personnes ont perdu la vie en tentant d'atteindre l'Europe. De plus, il a réaffirmé que plus de 90% des personnes demandant asile, une fois présentes sur le territoire européen, y étaient arrivées de manière irrégulière.

Un nouveau vote sur l'adoption d'un visa humanitaire européen devrait avoir lieu lors de la session plénière de décembre.

Pour en savoir plus :

Conférence de presse du rapporteur du texte : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/other-events/video?event=20181114-1530-SPECIAL-UNKN>

Rapport de la Commission LIBE sur le visa humanitaire européen :

<http://www.europarl.europa.eu/cmsdata/150782/eprs-study-humanitarian-visas.pdf>

Parlement Européen / Adoption d'un rapport modifiant les règles sur les contrôles temporaires aux frontières dans l'espace Schengen

A la suite d'un vote en plénière le 29 novembre dernier, le Parlement Européen a récemment adopté un rapport modifiant les dispositions actuelles concernant les contrôles temporaires aux frontières dans l'espace Schengen, prévus en cas de menace grave à l'ordre public ou la sécurité intérieure dans le code frontières Schengen, qui est actuellement en cours de révision.

Ainsi, les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen seraient désormais limités à un an, au lieu de deux actuellement. De même, la période initiale pour les contrôles aux frontières serait limitée à deux mois, en lieu et place des six mois actuellement. Le Parlement a également voté l'instauration de garde-fous concernant les prolongations, en établissant que toute prolongation additionnelle dépassant les six mois devra être validée par la Commission afin de vérifier si cette prolongation est conforme aux exigences légales et devra obtenir l'autorisation du Conseil des ministres de l'UE.

La rapporteure Tanja Fajon (S&D, SI) a affirmé : "Schengen est l'une des plus grandes réussites de l'UE. Toutefois, il est gravement menacé par six États qui procèdent actuellement à des contrôles illégaux aux frontières intérieures depuis plus de trois ans, au-delà de la limite maximale de deux ans. Cela démontre que les règles actuelles sont ambiguës et que les États en font un mauvais usage ou une mauvaise interprétation. Si nous voulons sauver Schengen, nous devons mettre fin à cela et fixer des règles claires."

Après son adoption par 319 voix pour, 241 contre et 78 abstentions, ce texte sera prochainement négocié avec les ministres de l'UE, alors que le Conseil a déjà donné sa position en juin. Actuellement 6 Etats dont la France ont rétabli leurs contrôles aux frontières pour circonstances exceptionnelles liées à la crise migratoire, sauf la France pour menace terroriste persistante

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20181120IPR19549/espace-schengen-nouvelles-regles-sur-les-contrôles-temporaires-aux-frontieres>

Entretien avec la rapporteure :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20181116STO19210/tanja-fajon-si-nous-perdons-schengen-nous-perdons-le-projet-europeen>

Service européen pour l'action extérieure / Publication d'une fiche de questions / réponses sur l'adoption du Pacte mondial sur les migrations

A l'occasion de l'adoption du Pacte mondial pour les migrations qui sera adopté à Marrakech, Maroc, les 10 et 11 décembre prochains, une fiche de questions/réponses a été mise en ligne par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), afin de répondre aux interrogations des citoyens européens concernant ce Pacte et de tirer au clair certains points de débat.

Le Pacte mondial pour les migrations serait le premier cadre multilatéral international juridiquement non contraignant sur les migrations, résultat d'un long processus de négociations ayant débuté avec la Déclaration de New York de 2016. Cette fiche décrit les objectifs du Pacte, qui vise à renforcer la coopération internationale en matière de migration via l'adoption de principes directeurs, notamment sur la gestion des frontières, la traite humaine, les retours ou encore les diasporas. Basé sur dix principes tels que l'universalité des droits de l'homme mais aussi la souveraineté nationale, ce document énonce 23 objectifs concrets pour une immigration sûre, ordonnée et régulière.

L'Union Européenne en tant qu'institution participera aux discussions. Ce Pacte sera adopté par vote, avec une majorité aux 2/3 requises, et sera ensuite approuvée par l'Assemblée Générale par le biais d'une résolution.

Pour en savoir plus :

Fiche de questions / réponses : https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/53761/questions-and-answers-what-global-compact-safe-orderly-and-regular-migration_en

Cour des comptes Européenne / Publication d'un rapport sur la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

La Cour des comptes européenne a récemment publié un rapport dans lequel elle estime que la facilité en faveur des réfugiés en Turquie a permis une réaction rapide et efficace à la crise, et ce dans des circonstances difficiles, mais qu'il est nécessaire d'optimiser l'utilisation des fonds.

La facilité permet d'appuyer des activités d'aide humanitaire et d'assistance non humanitaire à destination des réfugiés et des communautés d'accueil turques, alors que la Turquie accueille la plus grande population de réfugiés au monde. Le financement s'élève aujourd'hui à six milliards d'euros, fournis par l'Union Européenne et les Etats membres.

Les auditeurs ont constaté que la facilité avait, au travers des projets humanitaires, permis aux réfugiés de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Cependant, ils ont affirmé que ces projets pourraient être rendus plus efficaces et qu'il est possible d'optimiser l'allocation des ressources.

Ainsi, la Cour a émis plusieurs recommandations à destination de la Commission Européenne, telles qu'une rationalisation de l'aide, la mise en place d'une stratégie pour faciliter le passage de l'aide humanitaire à l'aide au développement, l'amélioration de l'environnement opérationnel des ONG ou encore un renforcement du suivi de la facilité.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR18_27/INSR_TRF_FR.pdf

Rapport : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_27/SR_TRF_FR.pdf

Agences et organes de l'UE

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication du rapport bimensuel sur la situation migratoire dans l'Union Européenne

L'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux (FRA) a publié son rapport bimensuel de recueil de données dans lequel elle fait état des évolutions concernant la situation en matière d'immigration, et plus particulièrement des questions relatives aux droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile dans les principaux pays d'accueil européens. Ce rapport couvre la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018.

Le rapport souligne en particulier la cristallisation des tensions en Italie autour du décret-loi sécurité et immigration, approuvé par le Parlement, qui abolit notamment la protection humanitaire des réfugiés. De même, plusieurs pays européens ont d'ores et déjà revendiqué leur opposition au Pacte Mondial pour les migrations.

De plus, ce document signale les préoccupations persistantes à propos des droits des migrants et réfugiés en Europe, en rappelant notamment la situation dans les « hotspots » grecs, la traite humaine en Hongrie, les retours forcés à la frontière croate, ou encore les conditions dégradantes dans les enclaves de Ceuta et Melilla.

Ce rapport couvre plusieurs points, tels que les situations aux frontières, les procédures d'asile, la réception, la protection des enfants ou encore la rétention administrative.

Pour en savoir plus :

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/migration-overviews-november-2018>

Frontex / L'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes publie ses statistiques pour le mois d'octobre

Dans son communiqué de presse mensuel de suivi des flux migratoires vers l'Union Européenne, Frontex a souligné que la tendance observée ces derniers mois se confirmait, avec une baisse de 31% du nombre total d'arrivées de migrants en situation irrégulière par rapport à l'an passé, en majorité en raison de la baisse de la pression migratoire sur la route méditerranéenne centrale. 2018 est par ailleurs en passe d'être l'année avec le moins d'arrivées irrégulières en Europe depuis 2013.

La route méditerranéenne occidentale a représenté en octobre quasiment 60% des arrivées irrégulières dans l'Union Européenne, avec 9 400 personnes ayant emprunté cette route, plus que deux fois le nombre de l'année dernière à la même période. D'autre part, les arrivées irrégulières par la route méditerranéenne orientale demeurent stables en comparaison avec l'an dernier, alors que le nombre d'arrivées par route méditerranéenne centrale a diminué de 87% par rapport à octobre 2017. Enfin, la route des Balkans occidentaux continue de voir le nombre de migrants décroître, mais en parallèle, une route passant par l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine a été empruntée par un nombre croissant de personnes.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/migratory-flows-in-october-down-by-a-third-spain-accounts-for-60-of-detections-ppaQPH>

EASO / Publication de quatre rapports d'information sur les pays d'origine (COI) sur le Nigéria

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a récemment publié quatre rapports d'information sur les pays d'origine (COI), respectivement à propos de la situation sécuritaire, les acteurs de la protection, les personnes cibles de violences et les indicateurs socio-économiques au Nigéria.

Ces rapports fournissent des informations essentielles pour le traitement des demandes d'asile de citoyens nigériens. En effet, en 2017, le Nigéria était le quatrième pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'UE+, avec environ 42 000 personnes issues de ce pays demandant asile dans l'Union Européenne. Malgré la baisse des arrivées irrégulières de personnes nigérianes en 2018, le Nigéria demeure un des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'Union Européenne.

Le rapport sur la situation sécuritaire analyse avec précision l'état des conflits actuels au Nigéria et des acteurs impliqués dans ces confrontations armées, l'impact de la violence sur les populations civiles et les déplacés internes, ainsi que l'impact des combats sur l'Etat de droit. Il se penche en particulier sur les violations des droits de l'homme commises par Boko Haram au nord-est.

Le rapport sur les acteurs de la protection présente un état des lieux du système juridique, de la police, des forces armées et autres institutions légales au Nigéria. Il souligne la complexité due à la pluralité de ce système, basé sur un mélange de *common law*, de droit islamique et de droit coutumier aux niveaux fédéral, étatique et local. Il met également en lumière les violations de droits de l'homme perpétrées par la police nigérienne.

Aussi, la publication sur les individus cibles énonce notamment les acteurs non-étatiques qui prennent la population pour cible, tels que Boko Haram, des militants dans le delta du Niger, des trafiquants, ainsi que certains acteurs gouvernementaux. Il dresse également un tableau des populations ciblées, parmi lesquelles les minorités religieuses, les populations LGBT, les femmes, les enfants ou encore les personnes accusées de sorcellerie.

Enfin, le rapport sur les indicateurs socio-économiques traite de données relatives à la pauvreté, la croissance économique, l'emploi, la démographie, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, etc. Il se focalise particulièrement sur la situation à Abuja et à Lagos, ainsi que sur les conditions socio-économiques des femmes, des personnes déplacées internes (IDP) et des individus ayant fait l'objet d'un retour dans ce pays.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-four-coi-reports-nigeria>

Rapport sur la situation sécuritaire :

https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/2018_EASO_COI_Nigeria_SecuritySituation.pdf

Rapport sur les acteurs de la protection :

https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/2018_EASO_COI_Nigeria_ActorsofProtection.pdf

Rapport sur les individus ciblés :

https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/2018_EASO_COI_Nigeria_TargetingIndividuals.pdf

Rapport sur les indicateurs socio-économiques :

https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/2018_EASO_COI_Nigeria_KeySocioEconomic.pdf

Institutions européennes

Conseil de l'Europe / Publication d'un rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe après sa visite en Grèce

Dans un récent rapport, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dresse un bilan de sa visite en Grèce en juin 2018, fustigeant notamment l'accueil et l'intégration des migrants et demandeurs d'asile.

Elle souligne que depuis 2015, la Grèce a été particulièrement touchée par des flux migratoires massifs et que, bien que le nombre d'arrivées sur ses terres ait considérablement diminué, la situation demeure critique. Les conditions d'accueil des ressortissants étrangers sont intolérables et bien en-deçà des normes internationales, en particulier sur l'île de Lesbos, dans le « hotspot » surpeuplé de Moria, qui se caractérise par son insalubrité chronique, son insécurité, et un accès extrêmement difficile aux soins primaires.

Elle émet de grandes craintes au sujet des violences sexuelles qui frappent les migrantes et les réfugiées, ainsi qu'à propos du sort des mineurs non accompagnés, qui ne jouissent en aucun cas de leur droit à l'éducation et ne bénéficient pas d'une protection adéquate. La Commissaire exhorte donc le gouvernement grec à prendre des mesures pour empêcher les violences à l'égard des femmes, permettre l'accès à l'éducation et aux soins pour les MNA, et surtout faciliter le transfert des personnes détenues sur les îles vers le continent.

Enfin, elle rappelle que l'intégration est cruciale, tant pour les migrants que pour la société grecque dans son ensemble. Elle demande pour cela au gouvernement de mettre en place une politique d'intégration globale favorisant l'accès à la réunification familiale, à la résidence sur le long-terme et à l'acquisition de la citoyenneté, avec un droit à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, et une protection face au racisme et à la discrimination. Le rapport invite également les autres Etats membres de l'UE à faire preuve d'une solidarité accrue et à dépasser leurs intérêts propres en venant en aide à la Grèce face à cette urgence humanitaire.

Pour en savoir plus :

Rapport : <https://rm.coe.int/report-on-the-visit-to-greece-from-25-to-29-june-2018-by-dunja-mijatov/16808ea5bd>

Conseil de l'Europe / Conférence de Zagreb sur les discours haineux

Les 6 et 7 novembre derniers, le Conseil de l'Europe organisait une conférence à Zagreb sur les discours haineux dans les médias et le rôle des autorités réglementaires et judiciaires pour lutter contre ce phénomène.

Cet événement a traité des enjeux relatifs à l'endiguement des discours de haine, à une époque où l'émergence des technologies digitales et des réseaux sociaux a considérablement les possibilités d'interaction sociale, de communication et d'expression. En contrepartie, cette arrivée dans l'ère technologique a également permis aux rhétoriques haineuses de se propager globalement de manière totalement inédite.

Ainsi, la lutte contre de tels propos doit être abordée au prisme de différents instruments : juridiques, politiques, éducatifs, informatifs, culturels, etc. Au travers d'échanges de bonnes pratiques, cette conférence vise donc à promouvoir et inciter l'implémentation de normes permettant de réduire les discours de haine.

En particulier, une partie a été développée par Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés au Conseil de l'Europe, dans laquelle il a insisté sur la nécessité d'écouter les voix des migrants et des réfugiés afin de mettre fin aux propos haineux, et a également souligné le rôle des médias concernant l'évolution de l'opinion publique vers une considération positive des réfugiés.

Pour en savoir plus :

Programme de la conférence : <https://rm.coe.int/zagreb-2018-hate-speech-conference-draft-programme-web/16808d8914>

Communiqué de presse : <https://www.coe.int/en/web/freedom-expression/zagreb2018>

Conseil de l'Europe / Des sessions d'évaluation du passeport européen de qualification pour les réfugiés se sont tenues en Italie

Du 12 au 16 novembre, des séances d'évaluation du passeport européen de qualification pour les réfugiés (EQPR) se sont tenues à Turin et à Milan, pendant lesquelles des évaluateurs des centres nationaux d'informations sur la reconnaissance des diplômes (ENIC) ont examiné les qualifications de réfugiés.

Le passeport européen de qualification pour les réfugiés est un projet né en 2017 visant à fournir à des réfugiés ne pouvant s'appuyer sur des diplômes ou certificats, une certification officielle reconnaissant leurs qualifications et qui contient des informations sur leur expérience professionnelle et niveau linguistique.

Ce document est un donc un outil qui favorise l'intégration des réfugiés dans les sociétés européennes par le biais de l'éducation ou de l'emploi. Il est d'ailleurs l'unique instrument international conçu afin de faciliter la reconnaissance des qualifications des réfugiés, qui peuvent l'utiliser dans tous les pays européens si nécessaire.

Cette initiative, soutenue par le HCR depuis ses débuts, a vu la participation de certains partenaires, que sont la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni, qui ont été rejoints pour la nouvelle phase (2018-2020) par d'autres pays, dont la France. Depuis le début de 2018, 148 entretiens ont été menés au cours de trois sessions, 115 EQPR ont été délivrés ; depuis le début de ce projet, 234 entretiens se sont déroulés, et 188 EQPR ont été donnés à des réfugiés.

Cette initiative se base sur une étude de 2016 qui montrait que 70% des Etats parties à la convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne), signée en 1997, avaient pris très peu, voire aucune mesure afin de mettre en œuvre l'article VII de cette dite convention qui prévoit la reconnaissance des qualifications des réfugiés.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse des sessions d'évaluation : <https://www.coe.int/en/web/education/-/european-qualifications-passport-for-refugees-in-italy>

Présentation du passeport européen de qualifications pour les réfugiés :

<https://www.coe.int/fr/web/education/recognition-of-refugees-qualifications>

Brochure de l'EQPR : <https://rm.coe.int/168070016d>

Convention de Lisbonne : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168007f2de>

Etude sur l'application de la Convention de Lisbonne : http://www.enic-naric.net/fileusers/Monitoring_Implementation_LRC-Final_Report.pdf

Conseil de l'Europe / Le Comité anti-torture a visité la France

Une délégation du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a réalisé une visite en France entre le 23 novembre et le 30 novembre 2018.

Cette visite avait pour objectif d'examiner le traitement des personnes retenues en vertu de la législation sur l'immigration et le droit d'asile et les conditions de leur privation de liberté. La délégation a pu s'entretenir avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Solidarités et de la Santé.

La délégation pu visiter plusieurs centres de rétention, ainsi que des zones d'attente aux aéroports, un hôtel de police et des locaux de la police aux frontières.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/-/council-of-europe-anti-torture-committee-visits-france>

Organisations des Nations unies

HCR / Les Etats doivent s'investir de manière résolue afin de mettre fin à l'apatridie

Quatre ans après le lancement de sa campagne #IBelong (#J'appartiens) visant à mettre fin à l'apatridie, le HCR a exhorté les Etats à redoubler d'efforts afin d'atteindre l'objectif fixé, l'élimination de l'apatridie d'ici à 2024.

De nombreuses avancées ont été observées depuis 2014 et le début de cette campagne : plus de 166 000 apatrides ont obtenu une nationalité ou la confirmation de leur nationalité, 20 Etats ont adhéré aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie. D'autre part, plusieurs Etats ont renforcé les procédures de détermination de l'apatridie, ont réformé leur législation, voire abrogé les dispositions discriminatoires qui empêchaient les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Cependant, en s'appuyant sur des rapports nationaux, le HCR estime qu'il reste encore 3,9 millions d'apatrides dans le monde ; ce chiffre pourrait en réalité s'avérer trois fois plus élevé. Des millions de personnes à l'échelle globale demeurent donc privées de leurs droits les plus fondamentaux, celles que le droit à l'éducation, à la santé, à l'emploi, le droit de se marier ; plus largement, le droit d'exister légalement.

Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a donc appelé « les politiciens, les gouvernements et les législateurs à travers le monde à agir maintenant, à adopter et à appliquer des mesures décisives pour mettre fin à l'apatridie dans le monde d'ici 2024 ». Pour ce faire, il est crucial de supprimer les dispositions discriminatoires dans les législations en vigueur dans de nombreux pays, en particulier en Afrique et en Asie, afin de mettre fin aux pratiques discriminatoires qui en découlent.

Enfin, le HCR invite les Etats à suivre les recommandations prodiguées dans le manuel de « Bonnes pratiques des lois sur la nationalité en vue de la prévention et de la réduction de l'apatridie ».

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/11/5bea8385a/ans-apres-lancement-campagne-ibelong-jappartiens-eliminer-lapatridie-hcr.html>

Campagne pour l'élimination de l'apatridie : <https://www.unhcr.org/fr/campagne-lelimination-lapatridie.html>

Manuel de bonnes pratiques : <https://www.refworld.org/docid/5be41d524.html>

HCR / Les autorités grecques doivent prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation humanitaire dans les îles de Samos et Lesbos

Lors d'une conférence donnée le 6 novembre au Palais des Nations à Genève, le HCR a réitéré ses appels à destination des autorités grecques, les exhortant à améliorer d'urgence les conditions à Samos et Lesbos.

Une nouvelle fois, l'agence des Nations unies pour les réfugiés appelle donc la Grèce à prendre des mesures afin de remédier à la situation humanitaire des 11 000 demandeurs d'asile dans les centres de réception et d'identification des deux îles, alors que le nombre d'arrivées de décroît pas à l'approche de l'hiver. En particulier, le surpeuplement de ces centres a atteint des niveaux critiques et il est nécessaire d'accroître les transferts vers le continent pour les 4 000 personnes qui y sont autorisées.

Malgré l'annonce récente de transferts sur le continent par le gouvernement grec, les nombreuses arrivées au cours des derniers mois ont rendu indispensable l'accélération de ce processus. En effet, les conditions d'accueil dans les centres sont exécrables, et les arrivants vivent en permanence dans le froid, sans électricité, eau courante ni toilettes, alors que les rats prolifèrent. La situation sanitaire est déplorable, et l'assistance médicale très limitée, du fait du manque d'effectif pour pouvoir prodiguer des soins aux personnes malades.

En particulier, le centre de Moria accueille près de 6 500 personnes, ce qui représente trois fois sa capacité d'accueil. Les demandeurs d'asile les plus vulnérables – mineurs non accompagnés, femmes, handicapés, victimes de violences sexuelles – ne bénéficient d'aucune protection et sont exposés à de nombreux risques. Les tensions et violences augmentent au point de devenir une menace sérieuse pour les personnes vivant et travaillant dans le centre.

Le HCR appuie les acheminements vers le continent, a acheté des conteneurs préfabriqués afin d'élargir la capacité d'accueil et a fourni des milliers de kits de secours. Pour autant, la situation est critique, il exhorte donc, non seulement les autorités grecques, mais aussi la Commission européenne et les Etats membres à poursuivre leurs efforts et à mettre en œuvre des mesures de réinstallation pour appuyer le gouvernement grec.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.unhcr.org/news/briefing/2018/11/5be15c454/unhcr-urges-greece-accelerate-emergency-measures-address-conditions-samos>

HCR / Un Pacte mondial sur les migrations contesté à l'approche de la conférence de Marrakech pour sa signature

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devrait être adopté les 10 et 11 décembre prochain lors d'une conférence internationale à Marrakech. Juridiquement non contraignant, il sera le premier accord négocié entre gouvernements sous l'égide des Nations unies. Il vise à consolider la gouvernance en matière de migrations en s'appuyant sur une approche globale et exhaustive des défis liés aux migrations aujourd'hui.

Ce Pacte s'inscrit dans la continuité de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016 et dans laquelle l'Assemblée générale a pris la décision de développer deux pactes : un sur les migrations internationales, ainsi qu'un autre sur les réfugiés, actuellement en cours d'établissement.

Cependant, alors que la conférence approche à grands pas, la liste des Etats ayant déjà annoncé qu'ils ne signeraient pas le pacte s'allonge de jour en jour. Ainsi, l'Autriche, l'Australie, la Bulgarie, la Croatie, les États-Unis, Israël, la Hongrie, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie et la Suisse ont d'ores et déjà affirmé qu'ils n'en seraient pas signataires, alors même qu'il n'est pas juridiquement contraignant, et que la souveraineté nationale est affichée comme principe directeur.

Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, est revenue sur cette décision de plusieurs Etats de ne pas signer le texte, en déclarant que cela donne une image

déplorable de ces Etats. Ces refus sont un coup de couteau dans le multilatéralisme, alors que ce texte est né après des longs mois de négociations ayant impliqué tous les Etats membres – à l’exception des Etats-Unis. Elle a cependant réaffirmé qu’une grande majorité d’Etats demeurent attachés à la signature de ce pacte, qui permettrait une amélioration conséquente en matière de gestion des migrations.

Pour en savoir plus :

Entretien de Louise Arbour : <https://news.un.org/en/story/2018/11/1026791>

Présentation du Pacte mondial pour les migrations : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>

OIM / Une nouvelle version de son application pour les migrants est mise en ligne

L’Organisation Internationale pour les migrations (OIM) a lancé une nouvelle version de son application MigApp, repensée pour la rendre plus accessible, et disponible dans quatre langues supplémentaires – le chinois, l’italien, le russe et le portugais – venant s’ajouter à l’anglais, au français, à l’arabe et à l’espagnol.

Cette application est conçue pour aider les migrants à faire des choix en ayant accès à des informations durant leur voyage. Elle contient également des programmes de l’OIM, ce qui permet d’atteindre un public plus large. Cette nouvelle version se caractérise notamment par l’ajout du contact de plus de 1 700 services, allant de bureaux consulaires à des centres médicaux. Elle permet également d’accéder à des conseils sur la migration, l’actualité locale dans les pays d’intérêt des migrants, etc.

L’application contribue aussi aux efforts de l’OIM dans le cadre de leur soutien aux Etats relatif à l’accomplissement de trois objectifs de développement durable (ODD) : mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite humaine, réduire les coûts de transferts de fonds des migrants avec un service de virement d’argent disponible sur l’application, et faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière.

La première version de cette application était sortie en décembre 2017 dans le cadre de la transition de l’OIM vers la mobilité digitale. Ce nouvel outil permet notamment au staff de l’OIM de communiquer avec des migrants et de travailler depuis des lieux reculés.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.iom.int/news/iom-releases-redesigned-now-customizable-mobile-app-migapp-4-new-languages>

OIM / Publication des chiffres sur les migrations pour novembre 2018

D’après l’OIM, au 18 novembre 2018, environ 105 000 migrants et réfugiés étaient arrivés en Europe par la mer, dont près de 51 000 uniquement en Espagne, qui a accueilli plus de personnes en situation irrégulière en 2018 qu’au cours des trois dernières années combinées. Au contraire, les arrivées ont drastiquement baissé en Italie.

L’agence pour les migrations souligne également que 2 075 ont jusqu’à présent perdu la vie en Méditerranée en 2018. Si ce chiffre est inférieur à celui de l’année passée à la même période, il demeure alarmant, alors que le nombre de décès en Méditerranée orientale a considérablement augmenté.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/11/1029891>

HCDH / Déclaration de fin de mission au Niger du Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants

Le Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, Felipe González Morales, a communiqué sa déclaration de fin de mission à l'issue de sa visite au Niger s'étant déroulée du 1^{er} au 8 octobre 2018.

Dans ce rapport, il fait état de la situation des enfants, femmes et hommes migrants au Niger, en analysant notamment les impacts de la loi relative au trafic illicite de migrants de 2015. Il affirme ainsi que l'application de cette loi a abouti à la criminalisation et des migrations, et qu'elle a forcé les migrants à se cacher, augmentant par la même occasion leur vulnérabilité face aux violations des droits de l'homme.

Il a également abordé la question des expulsions collectives de migrants de l'Algérie vers le Niger, qui constituent une violation grave du droit international, notamment du principe de non-refoulement. La problématique de l'externalisation de la gestion de la migration du Niger par le biais de l'OIM a également été traitée, et la nature volontaire des programmes d'AVR interrogée, lorsque les migrants n'ont d'autre choix que de s'inscrire à ces programmes. Il a également mentionné le manque de protection des MNA, le manque d'accès à la justice pour les migrants, ainsi que le rôle des bailleurs de fonds internationaux, dont l'UE.

Enfin, le rapporteur a conclu sa déclaration par des recommandations préliminaires, destinées au gouvernement du Niger, mais également au gouvernement algérien, aux autorités libyennes, à l'Union Européenne et à d'autres acteurs internationaux. Ces conclusions visent à consolider les droits des migrants au Niger et à lutter contre les exactions commises à leur égard.

Pour en savoir plus :

Déclaration de fin de mission :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23698&LangID=F>

UNESCO / Publication d'un rapport sur le droit à l'éducation des enfants migrants et réfugiés

Dans un récent rapport intitulé « Migration, déplacement et éducation », l'UNESCO met en exergue les enjeux concernant le droit des enfants migrants et réfugiés à une éducation de qualité. Depuis la Déclaration de New York de 2016, les réfugiés ont manqué 1,5 milliard de jours d'école selon ce document.

Si ce rapport souligne des améliorations en matière d'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs des principaux pays d'accueil des réfugiés, les enfants réfugiés demeurent exclus du système éducatif dans de nombreux pays lorsqu'ils sont placés en détention, comme c'est le cas en Australie, en Hongrie, en Indonésie, en Malaisie ou encore au Mexique.

De même, ce rapport démontre que les enfants immigrés, en augmentation constante dans l'Union Européenne, n'ont cependant pas les mêmes chances de réussite que leurs camarades.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/11/1029691>

Rapport : <https://fr.unesco.org/gem-report/node/1878>

Organisations de la société civile

Global Detention Project / Publication d'un rapport sur la réduction des préjudices en détention

Le Global Detention Project a récemment rendu un rapport dans lequel il compare les pratiques de plusieurs pays européens (Norvège, France, Allemagne, Suède et Suisse) en matière de détention des personnes en situation irrégulière.

Ainsi, cette publication, demandée par la Croix Rouge norvégienne, compare les conditions de détention des migrants et demandeurs d'asile en se basant sur la situation en Norvège. Il démontre que le centre de Trandum a adopté un modèle de détention carcérale, bien plus que dans les pays comparés, faisant ainsi fi des standards internationaux.

Plusieurs recommandations ont été émises à la fin de ce rapport, appelant les Etats à prendre des mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions de détention des migrants, telles que l'élimination des pratiques inspirées du modèle carcéral et le placement des migrants en détention sous la tutelle d'institutions de protection sociale, au lieu de services de sécurité publique.

Pour en savoir plus :

Rapport : <https://www.globaldetentionproject.org/wp-content/uploads/2018/10/Harm-Reduction-in-Immigration-Detention-GDP-Norwegian-Red-Cross.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.globaldetentionproject.org/harm-reduction-immigration-detention>

ECRE / Publication d'un rapport en collaboration avec le HCR sur le FAMI

Le Conseil Européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) a publié, en collaboration avec le HCR, un document de réflexion sur les propositions pour le Fonds Asile Migration et Intégration et le Fonds Social Européen (FSE+) sur la période de 2021 à 2027.

Sans dresser un bilan exhaustif de toutes les propositions, ce rapport analyse les risques et les moyens de les réduire dans sept champs clés, dont l'intégration, la distribution des fonds en matière d'asile et d'immigration aux Etats membres, la participation de pays tiers ou les partenariats.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.ecre.org/unhcr-and-ecre-publish-new-report-on-asylum-migration-integration-fund-amif/>

Rapport : <https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2018/11/The-Way-Forward.pdf>

Mixed Migration Centre / Publication d'un rapport exhaustif sur les migrations dans le monde

Le Mixed Migration Centre a publié pour la première un rapport qui offre un point de vue global sur les migrations en 2017-2018. Cette longue publication contient plusieurs rapports, essais et entretiens avec des personnes liées au secteur des migrations et se penche sur les développements en matière de politique migratoire de manière globale.

Il dresse un large panorama des enjeux relatifs aux migrations, aux droits des réfugiés et aux politiques gouvernementales et soulève de nombreuses problématiques sur ces questions en mêlant interviews et analyses complexes.

Pour en savoir plus :

Rapport : <http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2018/11/Mixed-Migration-Review-2018.pdf>

Communiqué de presse : <http://www.mixedmigration.org/resource/mixed-migration-review-2018/>

Amnesty International / La politique européenne responsable du sort des migrants en Libye

Dans une déclaration publique, Amnesty International fustige les politiques européennes en matière d'immigration et l'insuffisance des programmes de réinstallation qui condamnent les migrants et réfugiés à être détenus dans des conditions terribles en Libye où ils subissent d'innombrables exactions.

Un an après les révélations choquantes de la vidéo la vente d'esclaves en Libye et alors que 77 migrants ont récemment été forcés par les autorités libyennes à débarquer dans le port de Misrata, Amnesty dénonce les politiques européennes et de certains Etats membres, dont l'Italie, qui contribuent à l'enfermement de nombreux migrants qui subissent quotidiennement des traitements dégradants dans les prisons libyennes.

Amnesty exhorte notamment les autorités libyennes à cesser immédiatement le recours à la détention arbitraire, de reconnaître le mandat du HCR sur son territoire et à initier des enquêtes sur les allégations de viol, torture et autres traitements dégradants dans les centres de détention. D'autre part, l'organisation appelle l'Union Européenne et les Etats membres à revoir tous les accords de coopération en matière de migration avec la Libye, d'ouvrir des voies sûres et légales d'accès à l'Europe, de coopérer avec la Libye pour qu'elle instaure des mécanismes garantissant le respect des droits de l'homme ou encore d'assurer qu'un nombre suffisant de navires de recherche et de sauvetage puisse circuler en Méditerranée.

Pour en savoir plus :

Déclaration : <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1993912018ENGLISH.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/11/cruel-european-migration-policies-leave-refugees-trapped-in-libya-with-no-way-out>

Transnational Institute / Publication d'un rapport sur les murs aux frontières de l'Union Européenne

Ce rapport dresse un état des lieux critiques de la fortification de l'Europe, au sein de laquelle de plus en plus de murs physiques sont érigés, en analysant les idées et discours narratifs sur lesquels se fondent ces constructions.

En effet, 30 ans après la chute du mur de Berlin, ce rapport montre que les Etats membres de l'Union Européenne et de la Zone Schengen ont construit près de 1000 kilomètres de murs afin d'empêcher les populations déplacées de rejoindre l'Europe. Ces barrières physiques se sont dressées parallèlement aux murs « maritimes », qui se caractérisent par les opérations navales de contrôle en mer Méditerranée, ainsi qu'aux murs « virtuels » avec les systèmes de contrôle des frontières et l'avènement de Frontex.

Ce document met en perspective l'établissement croissant de murs physiques avec la construction de « barrières mentales », renforcées par l'émergence d'une rhétorique xénophobe très présente partout en Europe et le développement d'un paradigme sécuritaire dans le contexte de l'après 11 septembre.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : [https://www.tni.org/en/publication/building-](https://www.tni.org/en/publication/building-walls?fbclid=IwAR1QkqBfBeOYDK3nLuNAz3fEkdtVVRnwZfZBeY_IAl1EeDsiLCrIEwrWUI)

[walls?fbclid=IwAR1QkqBfBeOYDK3nLuNAz3fEkdtVVRnwZfZBeY_IAl1EeDsiLCrIEwrWUI](https://www.tni.org/en/publication/building-walls?fbclid=IwAR1QkqBfBeOYDK3nLuNAz3fEkdtVVRnwZfZBeY_IAl1EeDsiLCrIEwrWUI)

Institut Delors / Appel pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité

Jérôme Vignon, Président de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale et ancien Directeur de la protection sociale et de l'intégration à la Commission européenne a publié pour l'Institut Delors un rapport intitulé « Pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité ».

Ainsi, alors que la campagne pour les prochaines élections européennes se profile, la question migratoire demeure au centre des préoccupations. Ce rapport d'orientation entend donc donner aux candidats comme aux électeurs des clés de compréhension des enjeux liés aux migrations. Il traite en premier lieu de l'état des opinions en Europe et cherche à présenter des solutions pour lutter contre le doute qui habite les citoyens européens. Il fait également le point sur les législations européennes en matière de migration et des débats actuels autour de ces questions.

Enfin, ce rapport émet cinq propositions afin de construire une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité. Son auteur insiste ainsi sur la nécessité d'homogénéiser les conditions d'accès à l'asile dans l'UE, de protéger les frontières extérieures par une agence fédérale, d'organiser une immigration légale de travail, de coopérer en matière de développement et de migrations avec les pays d'origine, et enfin de renforcer l'intégration.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <http://institutdelors.eu/publications/pour-une-politique-europeenne-de-lasile-des-migrations-et-de-la-mobilite/>

Rapport : <http://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/11/Pourunepolitiqueeuropeennedelasile-Vignon-novembre2018.pdf>

Focus nationaux

Bosnie / L'Union Européenne renforce l'aide humanitaire pour les migrants et les réfugiés

La Commission Européenne a alloué 500 000 € afin de continuer l'assistance à destination des migrants et réfugiés les plus vulnérables en Bosnie Herzégovine. Cela vient s'ajouter aux plus de 31 millions d'euros envoyés par l'Union Européenne aux Balkans occidentaux depuis 2015, et aux deux millions uniquement à destination de la Bosnie-Herzégovine en 2018.

En effet, 22 000 demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sont arrivés en Bosnie Herzégovine en 2018, et 4 000 d'entre eux ont actuellement besoin d'une assistance humanitaire. En mai 2018, le Conseil des Ministres bosnien avait officiellement sollicité l'aide de l'Union Européenne.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6593_en.htm

Italie / Le Parlement approuve le décret-loi sur la sécurité et l'immigration

Le 29 novembre, la Chambre des députés italienne a adopté le très controversé décret-loi sur la sécurité et l'immigration. Cette nouvelle législation menace gravement les droits des demandeurs d'asile, en prévoyant

notamment la suppression du statut de protection humanitaire. La nouvelle législation, portée par Matteo Salvini, le chef de la Ligue du Nord et ministre de l'Intérieur, s'inscrit dans la continuité de la politique anti-migrants développée par le gouvernement Conte depuis sa formation en juin 2018. Elle a été adoptée par les députés italiens le 29 novembre 2018 par 396 voix contre 99.

Le vote du texte intervient dans un climat de défiance à l'encontre des migrants et des réfugiés dans le pays malgré une baisse de 80% des arrivées irrégulières sur le sol italien en 2018 selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Une mesure phare de cette loi est la suppression des permis de séjour humanitaire d'une durée de 6 mois à deux ans renouvelable, qui pouvaient être délivrés à l'issue de la procédure d'asile. A la place de ce statut, le décret-loi prévoit d'instaurer des permis de séjour particuliers, tels qu'une « protection spéciale » d'un an pour les victimes de violence domestique ou d'exploitation grave au travail, ou d'une durée de six mois dans le cas d'une « catastrophe naturelle dans le pays d'origine ».

Le décret introduit également une réorganisation du système d'accueil et d'éloignement, avec une augmentation de la durée de rétention dans les centres pour le rapatriement de 90 à 180 jours, ainsi que le maintien des demandeurs d'asile dans les *hotspots* jusqu'à 30 jours ou dans des locaux aux frontières. En outre, seules les personnes dont le statut de réfugié a été reconnu et les mineurs non accompagnés seront désormais éligibles aux centres d'accueil SPRAR (*Sistema di protezione per richiedenti asilo e rifugiati*), où de nombreux demandeurs d'asile étaient hébergés. Enfin, les motifs de révocation ou de refus de la protection internationale seront dorénavant élargis aux crimes comme les violences sexuelles, la production, la détention ou le trafic de stupéfiants, les braquages ou les extorsions, les vols, les cambriolages, les menaces, les violences ou encore les résistances face aux officiels.

La dégradation du système d'asile Italien pourrait avoir des conséquences sur la mise en œuvre du règlement Dublin, dont les dispositions permettant le transfert de demandeurs d'asile vers un pays d'arrivée peuvent notamment être annulées s'il est avéré que l'accès au système d'asile dans cet Etat n'est pas assuré.

Enfin, certaines voix se sont élevées contre l'adoption de ce décret-loi, dont celles d'experts du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, qui ont dénoncé un climat de haine à l'égard des migrants en Italie. En parallèle, le campement de fortune géré par l'association Baobab, ouvert en 2015 à Rome au moment du pic de la crise des réfugiés, a été évacué, expulsant plus de 100 personnes qui y étaient abritées.

Pour en savoir plus :

Article de Forum réfugiés-Cosi sur le décret-loi : <http://www.forumrefugies.org/s-informer/actualites/l-italie-adopte-un-decret-loi-menacant-gravement-le-droit-d-asile>

Déclaration des experts du HCDH :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23908&LangID=E>

Espagne / Renforcement de la coopération avec le Maroc en matière d'immigration

Alors que le Premier Ministre espagnol Pedro Sanchez était en visite officielle à Rabat le 19 novembre pour la première fois depuis son arrivée à la tête du gouvernement, le Maroc et l'Espagne ont déclaré leur volonté commune d'engager une coopération renforcée sur l'immigration.

Selon l'OIM, plus de 50 000 personnes sont arrivées en Espagne par voie maritime en 2018, et 566 individus ont perdu la vie ou sont portés disparus. De plus, les autorités marocaines affirment avoir stoppé 68 000 tentatives d'immigration clandestine et démantelé 122 « réseaux criminels actifs » entre janvier et fin septembre 2018.

Pour en savoir plus :

Article du Monde sur le renforcement de la coopération entre l'Espagne et le Maroc :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/20/rabat-et-madrid-veulent-renforcer-leur-cooperation-sur-l-immigration_5386055_3212.html

Royaume-Uni / Publication d'un rapport du gouvernement sur la gestion de l'hébergement des demandeurs d'asile

L'inspecteur général du bureau aux frontières et à l'immigration a rendu un rapport sur la gestion faite par le ministère de l'Intérieur (*Home Office*) britannique en matière d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

En s'appuyant sur des discussions avec le ministère de l'Intérieur, des ONG, des prestataires commerciaux et les demandeurs d'asile à propos de l'hébergement de ces dernières, il a étudié à quel point il était difficile de s'accorder un « standard acceptable ». Pour autant, au cours des enquêtes et de la visite de nombreux logements, il a noté que beaucoup d'entre eux présentaient des défauts, ne permettant pas aux demandeurs d'asile de vivre dans des conditions adaptées.

Il a également conclu que le ministère de l'Intérieur devrait être bien plus investi dans la question de l'hébergement des demandeurs d'asile, et ce avant la signature de nouveaux contrats COMPASS signés avec les prestataires, prévue pour septembre 2019. Il a enfin adressé neuf recommandations adresse au ministre de l'Intérieur (*Home Secretary*), dont la réponse semble, selon l'Inspecteur, minimiser l'impact de ce rapport au sujet de la qualité médiocre des logements alloués aux demandeurs d'asile.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.gov.uk/government/news/chief-inspector-publishes-his-report-on-the-home-offices-management-of-asylum-accommodation-provision>

Rapport : <https://www.gov.uk/government/publications/an-inspection-of-the-home-offices-management-of-asylum-accommodation-provision>
